



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

27-06-18

Dossier complet le :

27-06-18

N° d'enregistrement :

2018-6804

1. Intitulé du projet

REFONTE DE L'ESPACE AQUATIQUE DE PLEIN AIR ET RÉAMENAGEMENT DE L'ENTRÉE DU CAMPING "LE VILLAGE DU SUROIT"

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

S.A.S. VILLAGE LE SUROIT

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Madame DAUNIS Catherine, Gérante

RCS / SIRET

4 1 8 1 9 0 4 0 1 0 0 0 2 0

Forme juridique S.A.S.

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Catégorie N°42: Terrains de camping et caravanage.	Terrains de camping et de caravanage permettant l'accueil de 7 à 200 emplacements de tentes, caravanes, résidences mobiles de loisirs ou d'habitations légères de loisirs.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à:

* Réaménager l'espace aquatique de plein air en:

- démolissant le bassin existant de 165 m2 de surface de plan d'eau
- réalisant un nouveau bassin de 205 m2 de surface de plan d'eau
- réalisant un bâtiment de 75,60 m2 d'emprise au sol recevant les locaux techniques de la piscine
- réalisant une plage de 873,00 m2 avec pédiluve
- réalisant 2 toboggans

* Réaménager l'espace d'entrée du camping avec 6 places de stationnements

4.2 Objectifs du projet

Le projet poursuit plusieurs objectifs:

- s'adapter à la nouvelle demande des vacanciers en améliorant les niveaux de prestations des équipements de plein air (piscine aquatique, toboggans)
- conforter l'environnement paysager d'entrée du camping par la plantation de pins maritimes séparant l'espace aquatique des places de stationnements.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

* Espace aquatique:

- La piscine et le pédiluve seront réalisées en béton banchée revêtue d'un liner de coloris gris
- Les plages seront traitées pour partie en béton teinté masse teinté de couleur clair, les espaces restants seront recouverts de revêtement perméable, conformément à la réglementation en vigueur.
- Les gardes-corps et mains courantes seront réalisés en aluminium galvanisé + vitrage
- Les eaux de vidanges de la piscine seront évacuées conformément à la réglementation en vigueur.

* Local technique:

- Le bâtiment sera réalisé en structure maçonnerie enduite de coloris blanc, couvert d'une toiture tuiles de pays 2 pans pente 28% avec égoût à la réthaise et recevra des menuiseries en bois peint de coloris clair.

* Toboggans:

- Les toboggans seront réalisés en polyester de coloris blanc cassé (Ces équipements ont fait l'objet d'une Autorisation en Site Inscrit avec avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France).

L'ensemble de l'espace aquatique sera séparé de la zone de stationnement par un espace paysagé planté de 6 pins maritimes, et d'une clôture constituée de lames bois posées verticalement.

La zone de stationnement reçoit un revêtement de sol perméable.

Le calendrier prévisionnel programme les travaux en 2019/2020 pour une réouverture du camping en Avril 2020.

Ces délais tiennent compte du délai d'instruction du Permis d'Aménager à déposer ultérieurement.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

A l'issue des travaux, le camping sera réouvert et confortera un classement en **** étoiles avec la création d'un nouvel espace aquatique avec toboggans.

Il sera géré par la S.A.S Le Village du Suroît.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à un Permis d'Aménager.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Parcelles AL n°638 (espace paysagé/stationnement)	Superficie: 347,00 m ²
Parcelles AL n°2801 (une partie de l'espace d'entrée/stationnement)	Superficie: 4 445,00 m ²
Parcelle AL n°2803 (espace aquatique de plein air/piscine couverte/salle d'animation)	Superficie: 1 772,00 m ²
Emprise du projet	= 1 600,00 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Camping "Le Village du Suroît"
25 bis Avenue du Pas des Boeufs
17 580 LE BOIS PLAGE EN RÉ

Coordonnées géographiques¹

Long. _ 1° 38' 34 " 79 Lat. 46° 18' 12 " 28

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Point d'arrivée :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Commune LE BOIS PLAGE EN RÉ
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Arrêté n°18-390 du 15 février 2018 approuvant le Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) de la commune de Le Bois Plage en Ré. Le camping est situé en zone Vf (Feu de forêt).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Le camping se situe à environ 6 kms du site NATURA 2000 identifiée FR 5400425.
D'un site classé ?	☒	☐	L'Ile de Ré fait parti des sites classés au titre de la Loi de 1930 relative à la protection des monuments naturels.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Arrêté n°18-390 du 15 février 2018 approuvant le Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) de la commune de Le Bois Plage en Ré. Le camping est situé en zone Vf (Feu de forêt).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☐	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; ☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; ☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; ☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; ☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; ☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. ☒

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

LE BOIS PLAGE EN RÉ

le,

Signature

MAÎTRISE D'OUVRAGE

S.A.S. VILLAGE LE SUROIT

25, Avenue du Pas des Boeufs - 17 580 - LE BOIS PLAGE EN RÉ
Tél: 0 820 150 040 - Courriel: catherine@vagues-oceanes.com



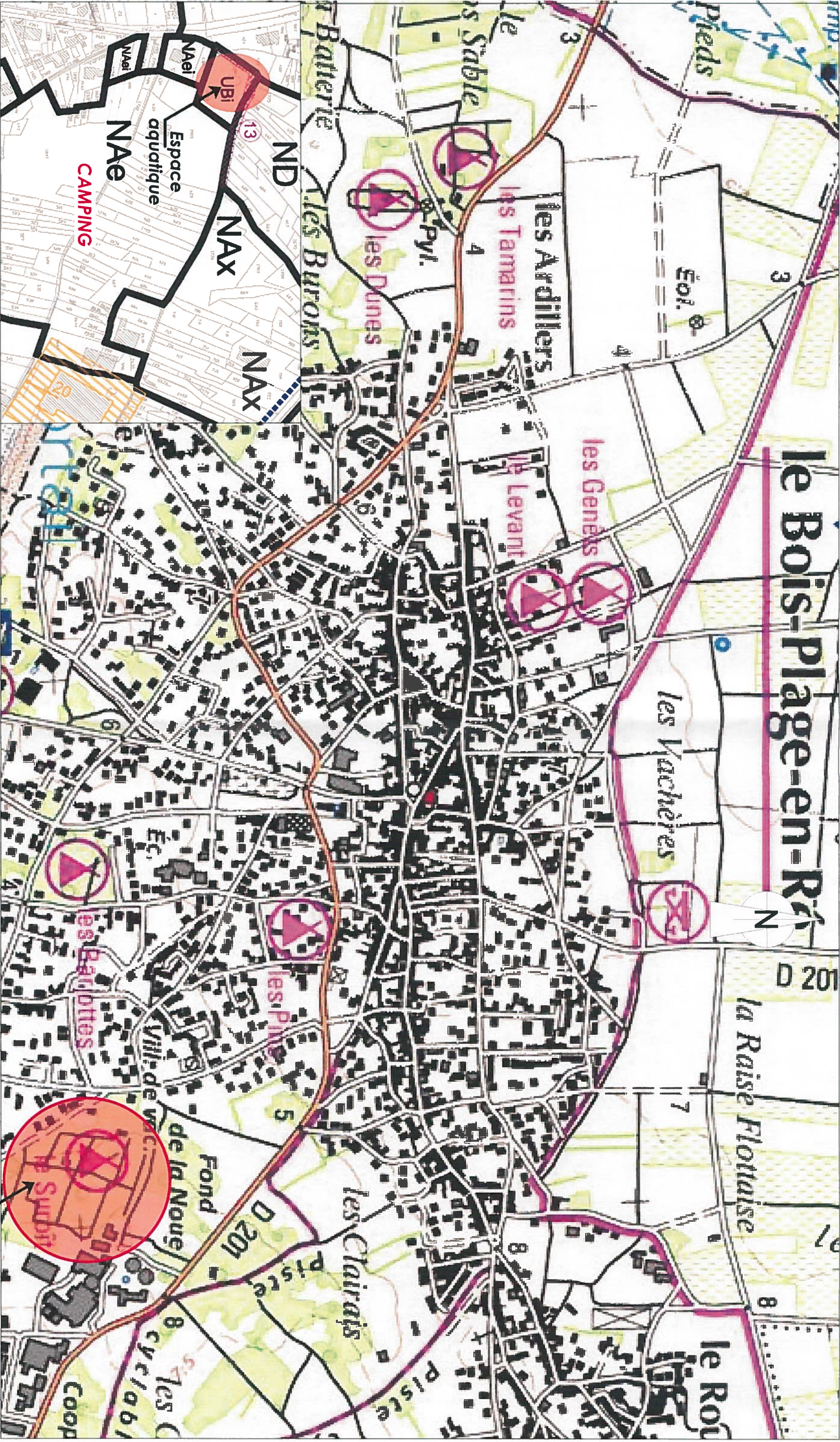
MAÎTRISE D'OEUVRE

Architecte dplg et Urbaniste: Sarl Yves NICOLAS
Vendéopôle Sud Vendée Atlantique - 89, Avenue des Erables
85 210 SAINTE HERMINE
Tél : 02.51.27.39.07

**REFONTE DE L'ESPACE AQUATIQUE DE PLEIN AIR ET
REAMENAGEMENT DE L'ENTRÉE DU CAMPING
CAMPING "LE VILLAGE DU SUROÏT
Commune du BOIS PLAGE EN RÉ (17)**

**DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PREALABLE
A LA REALISATION EVENTUELLE D'UNE
EVALUATION ENVIRONNEMENTALE**

Date : JUIN 2018

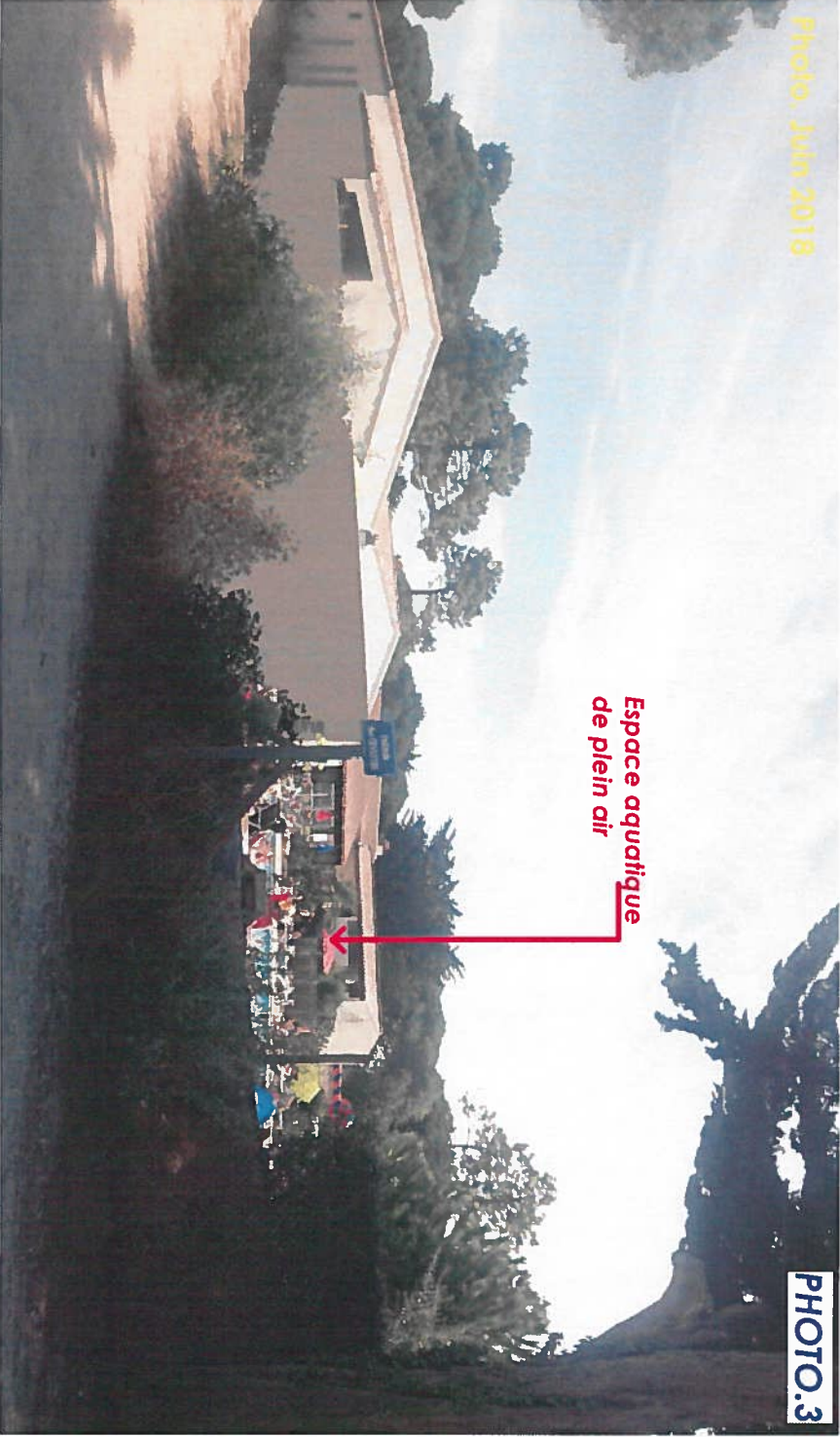




PHOTOGRAPHIE DEPUIS L'AVENUE DU PAS DES BOEUF SUR LA ZONE D'ENTREE/SORTIE DU CAMPING



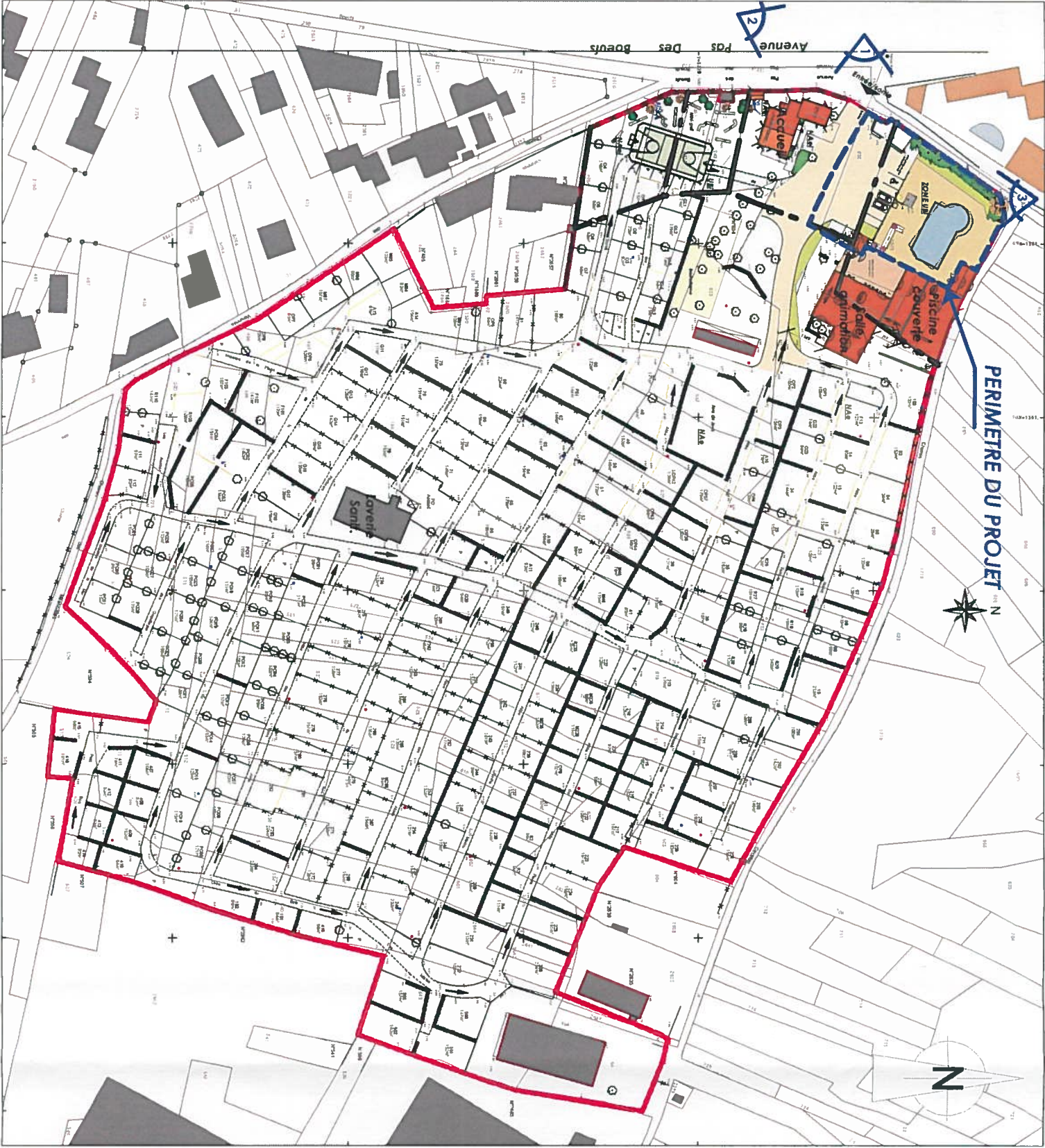
PHOTOGRAPHIE DEPUIS L'AVENUE DU PAS DES BOEUF



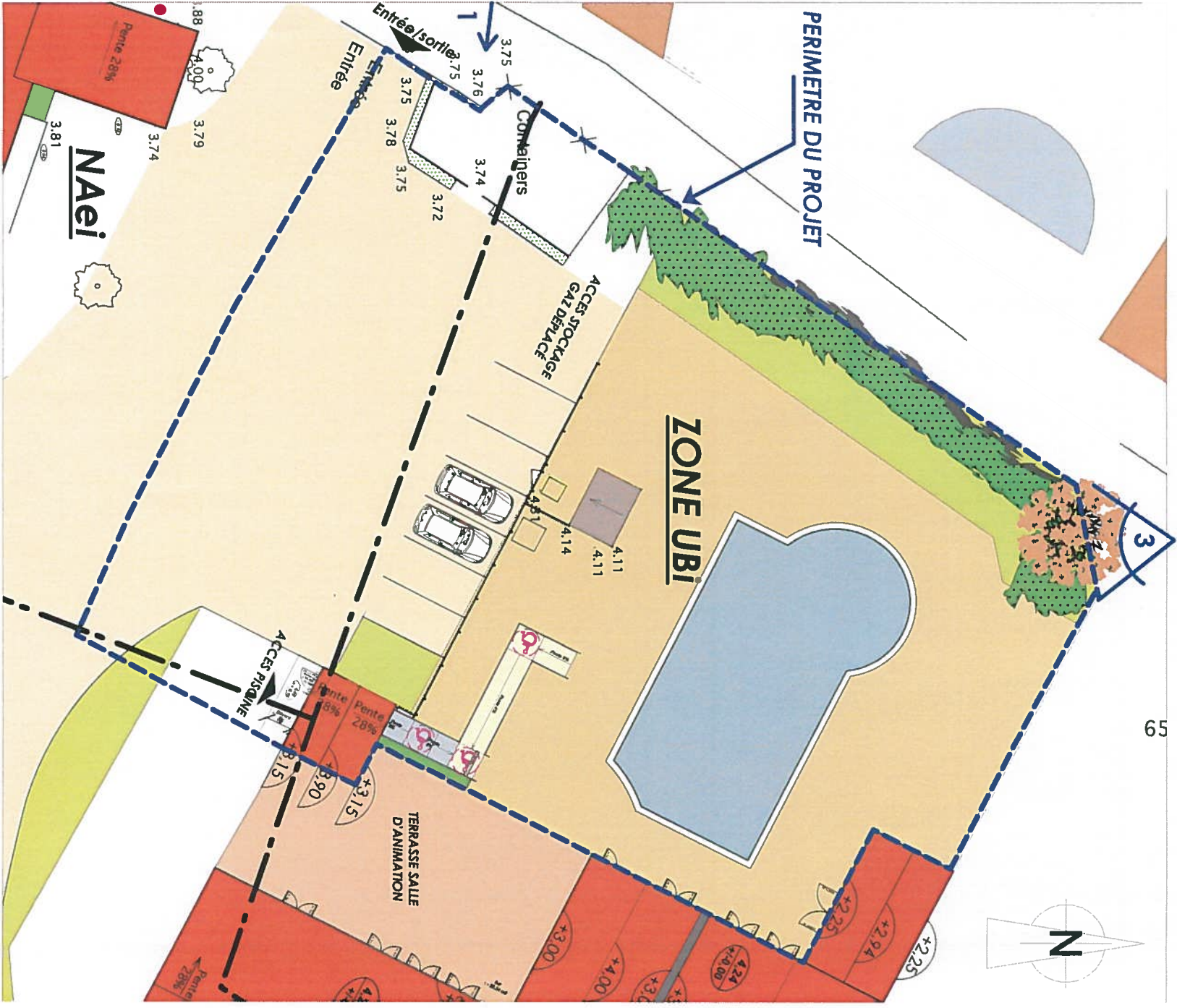
PHOTOGRAPHIE DEPUIS LE CHEMIN DES CEVETTES SUR L'ESPACE AQUATIQUE

ETAT INITIAL

PLAN MASSE DE L'ENSEMBLE DU CAMPING - ECHELLE: 1/1500°



EXTRAIT PLAN MASSE DU CAMPING - ECHELLE: 1/300°

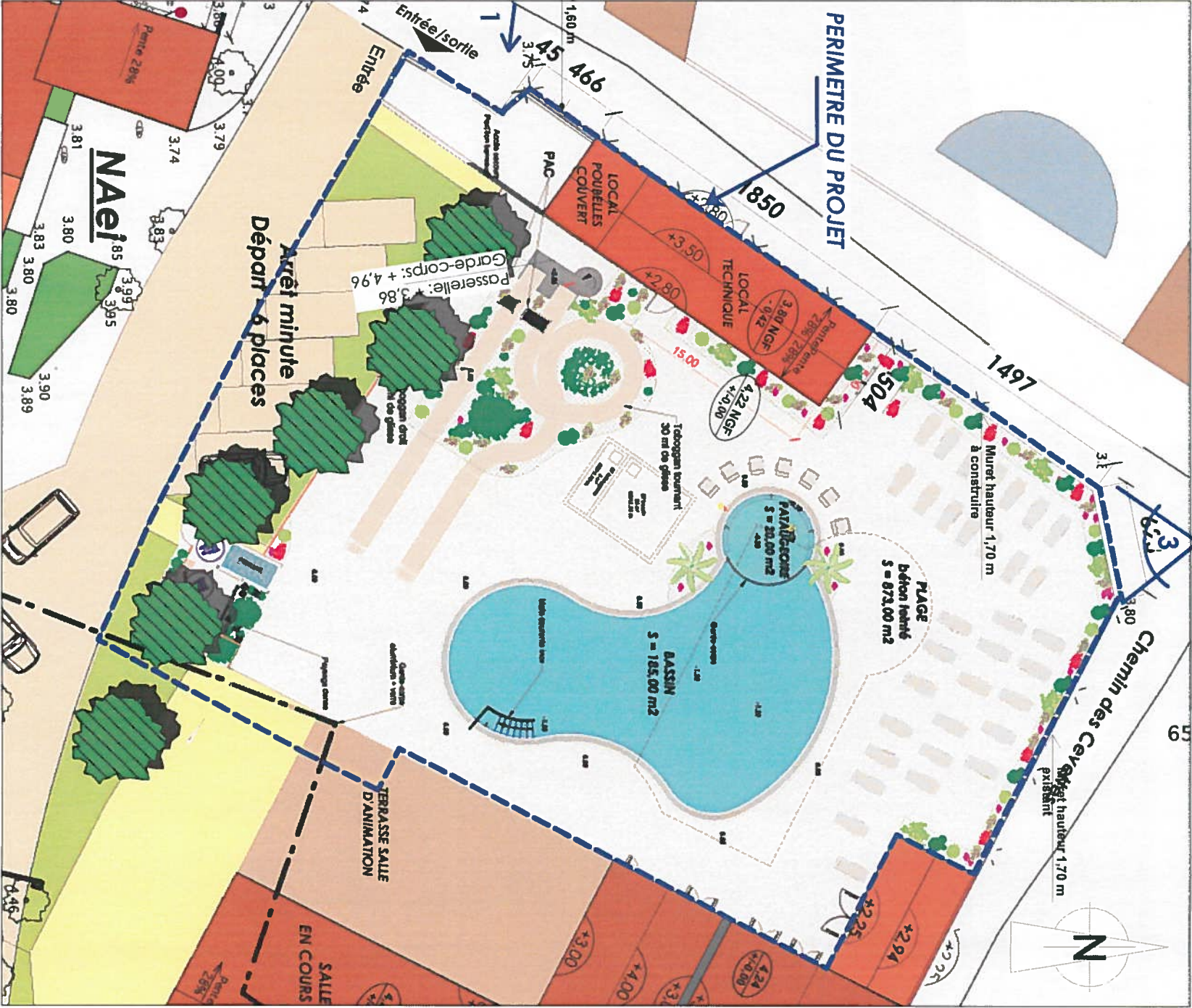


ETAT FUTUR

PLAN MASSE DE L'ENSEMBLE DU CAMPING - ECHELLE: 1/1500°



EXTRAIT PLAN MASSE DU CAMPING - ECHELLE: 1/300°



LEGENDE:

- Pins maritimes existants
- Haie existante
- Arbre existant
- Pins maritimes à planter

Sarl Yves NICOLAS
Architecte DPLG - Urbaniste
85210 Ste HERMINIE
tél. 02 51 27 39 07

VAGUES OCEANES
Camping - Villages

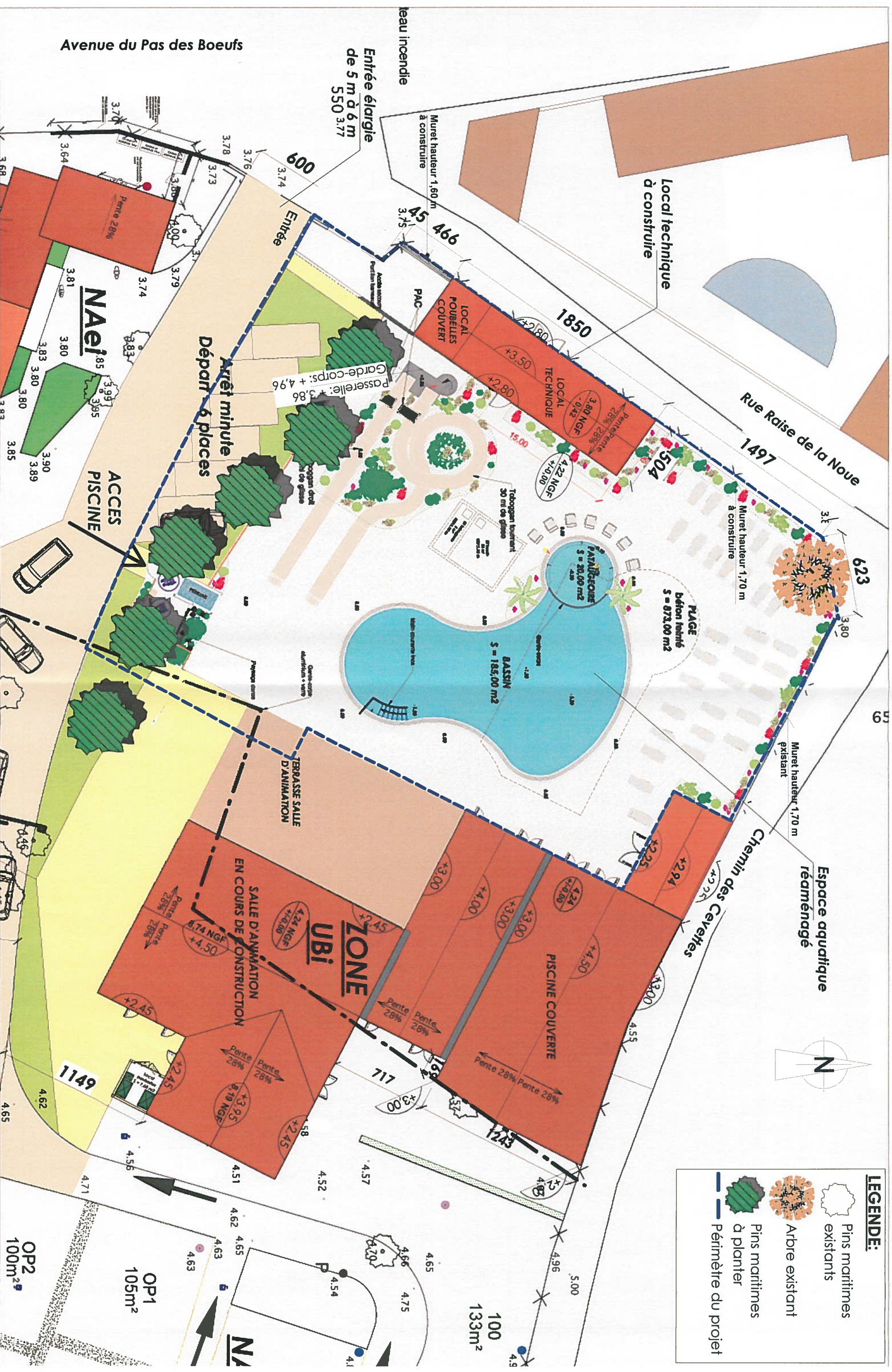
S.A.S. VILLAGE LE SUROIT
25, Avenue du Pas des Boeufs
17 580 - LE BOIS PLAGE EN RE

**REFONTE DE L'ESPACE AQUATIQUE DE PLEIN AIR
ET REAMENAGEMENT DE L'ENTREE DU CAMPING**
Camping "Le Village du Suroit"
Commune du BOIS PLAGE EN RE

A.4
PLAN DE MASSE TERRAIN FUTUR
ECHELLE: 1/1500° ET 1/300°
INDICATION POINTS DE VUES PHOTO

LEGENDE:

- Pins maritimes existants
- Arbre existant
- Pins maritimes à planter
- Périmètre du projet

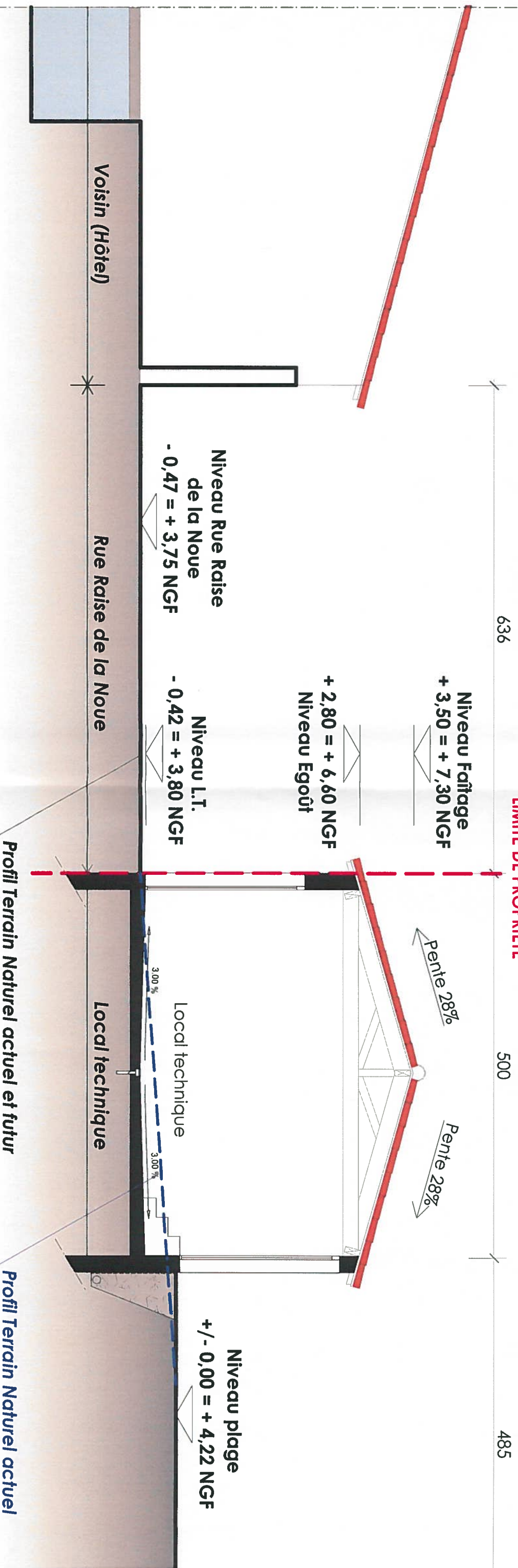
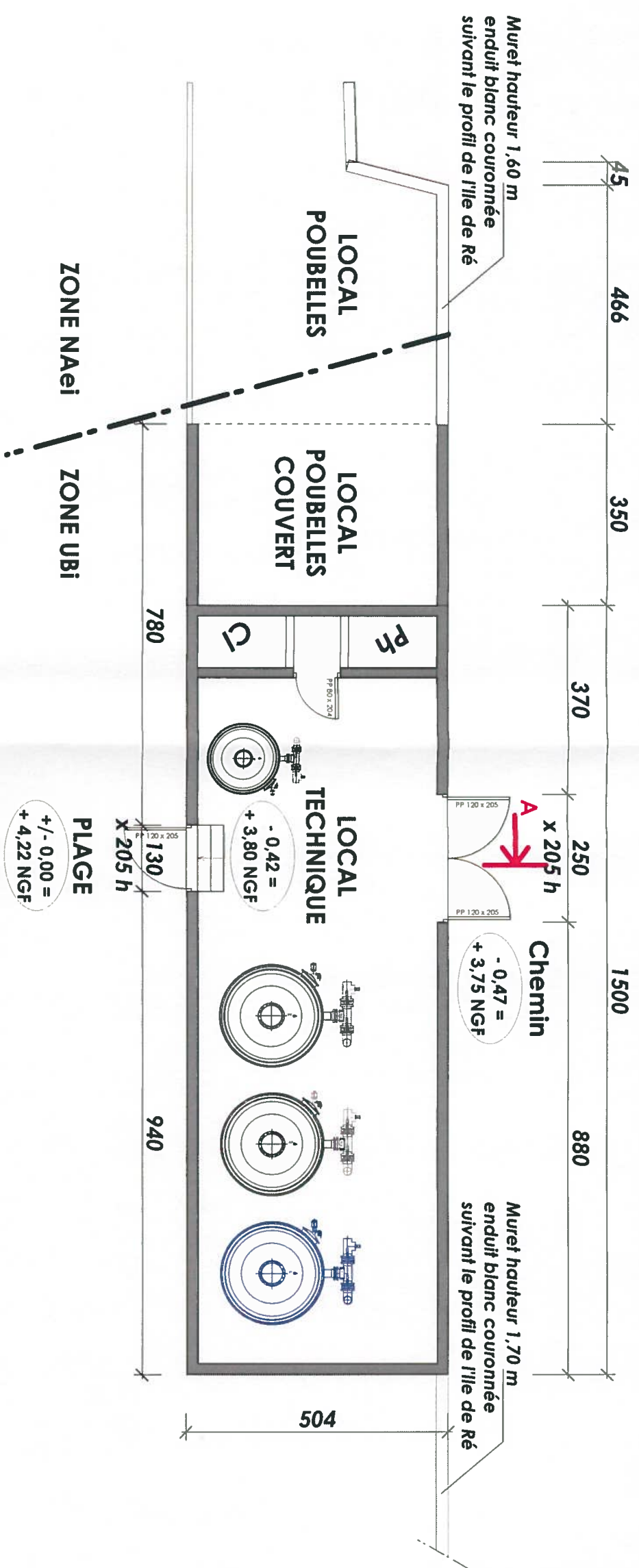


Sarl Yves NICOLAS
Architecte DPLG - Urbaniste
 85210 Ste HERMINIE
 tél. 02 51 27 39 07

VAGUES Océaniques
 Campings - Villages
SAS VILLAGE LE SUROIT
 25 Avenue du Pas des Boeufs
 17580 LE BOIS PLAGE EN RÉ

REFONTE DE L'ESPACE AQUATIQUE DE PLEIN AIR ET REAMENAGEMENT DE L'ENTRÉE DU CAMPING
 Camping "Le Village du Suroit"
 Commune du BOIS PLAGE EN RÉ

A.4
 EXTRAIT PLAN DE MASSE
 ETAT FUTUR - ECH: 1/250°



PHOTOGRAPHIE AERIENNE DU CAMPING

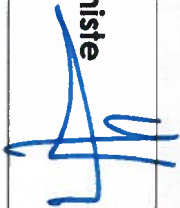


ZOOM SUR PHOTOGRAPHIE AERIENNE DU CAMPING



Zoom sur photographie aérienne ci-contre

Sarl Yves NICOLAS
Architecte DPLG - Urbaniste
85210 Ste HERMINE
tél. 02 51 27 39 07



S.A.S. VILLAGE LE SUROÎT
25, Avenue du Pas des Boeufs
17 580 - LE BOIS PLAGE EN RÉ

A.5
VUES AERIENNES DU CAMPING
DANS SON ENVIRONNEMENT
ECHELLE: 1/20000° et 1/5000°

➡ [Lien vers les téléchargements de l'information géographique](#)

-

Sarl Yves NICOLAS
Architecte DPLG - Urbaniste
85210 Ste HERMINE
tél. 02 51 27 39 07

SAS VILLAGE LE SUROIT
25 Avenue du Pas des Boeufs
17580 LE BOIS PLAGE EN RÉ

**REFONTE DE L'ESPACE AQUATIQUE DE PLEIN AIR
ET REAMENAGEMENT DE L'ENTRÉE DU CAMPING**
Camping "Le Village du Suroît"
Commune du BOIS PLAGE EN RÉ

A.6

CARTE NATURA 2000
DU SITE "ÎLE DE RÉ:
DUNES ET FORÊTS LITTORALES